

*Questions orales*

Le ministre peut-il m'assurer qu'il va immédiatement consulter l'industrie de l'emballage pour s'entendre avec elle sur la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement de façon à ce que les deux ou trois cents travailleurs qui sont maintenant au chômage puissent retourner au travail dès maintenant?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi cette compagnie a mis à pied des employés, hier ou aujourd'hui, sous prétexte qu'elle n'était pas sûre de ce qui allait arriver. Elle devrait le savoir. J'ai donné une date très précise, le 1<sup>er</sup> septembre, à toutes les compagnies.

Nous croyons qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que ce soit fait d'ici là. Ces mises à pied s'expliquent sans doute par d'autres raisons que j'ignore mais l'incertitude ne peut être au nombre de ces dernières étant donné qu'aucune loi ne doit être modifiée. C'est un règlement qui a été adopté par le gouvernement, et il est prêt à être appliqué. Tout ceci est bien connu et les compagnies ne devraient pas l'ignorer.

\* \* \*

[Français]

**COMMUNICATION-QUÉBEC**

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, je suis intervenu dans cette Chambre dans le but de faire maintenir l'excellent service fourni par Communication-Québec au nom du gouvernement fédéral concernant les programmes et les services fédéraux.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si son ministère est en train d'implanter au Québec un nouveau service Info-Centre Canada et si ce service, fourni par Communication-Québec pour les programmes, sera éliminé d'ici Noël 1993?

Alors, c'est pas un cadeau!

[Traduction]

**L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé à l'automne de 1992, si je ne m'abuse, qu'il étudiait la possibilité d'implanter un système d'information centralisé pour toutes les données du gouvernement fédéral au Canada et qu'il lancerait des projets pilotes à cette fin.

À ma connaissance, certains projets pilotes sont déjà en cours.

• (1450)

Pour le moment, je fais des démarches auprès de Communication-Québec pour savoir si nous pourrions maintenir les arrangements actuels, sous réserve des prix et des disponibilités, au moins jusqu'à la fin de décembre 1994, afin que ce dossier soit parachevé d'une façon ou d'une autre.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES**

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Petites entreprises et concerne les modifications que la Chambre a accepté d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui, soit dit en passant, s'imposaient depuis longtemps. Ma question est simple: peut-on compter sur une meilleure collaboration de la part des banques en rapport avec cette loi?

En second lieu, quand mettra-t-on en oeuvre la disposition de cette loi relative au fonds de roulement, qui est probablement la plus importante de cette nouvelle loi?

**L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir posé cette question. La nouvelle loi diffère tellement de l'ancienne, est tellement meilleure que l'ancienne, qu'il faudrait presque la rebaptiser Loi des excellents prêts.

Compte tenu de la garantie et de la commission accrues, les banques tiennent absolument à en faire la promotion. Elles rédigent déjà des brochures. Nous allons rédiger les nôtres. Plus d'un millier seront envoyées aux députés et aux sénateurs pour qu'ils les distribuent.

Nous nous assurons aussi que les banques forment bien leurs préposés aux prêts. Comme elles sont assujetties à cette loi, les institutions financières ne pourront pas exiger plus que tant comme cautionnement pour un prêt consenti à une petite entreprise. Celle-ci aura donc de quoi alimenter un bon fonds de roulement. C'est là le grand avantage des modifications apportées à la loi.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ WYETH-AYERST**

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.